



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Jeudi 17 juin 2010 à 20 h 30

SOMMAIRE

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Acquisition du site de Chauffaille – Commune de Coussac-Bonneval

II – TOURISME ET CULTURE

Site de Marcognac et Collégiale du Moustier – Demandes de subventions

III AFFAIRES DIVERSES

1°) Arrêtés pris en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

2°) Délibération prise par le Bureau le 18 février 2010



L'an deux mille dix, le dix-sept juin

Le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 juin 2010

PRESENTS : M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Guy FURELAU, M. Francis DELORT, M. Jean-Louis DUPUY, M. Jean-Marie VAILLER, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Gilles DELANGE, M. Bruno DELURET, M. Jean PORCHER, M. Michel LACOMBE, M. André DUBOIS, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Marcelle LAPLAUD, M. René CLUNIAT, M. François BOISSERIE, M. Pierre ROUX, M. Patrick DARY, M. André MIALARET, Melle Maryline GRANGER, M. Dominique REBEYROTTE, délégués titulaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, M. André GUIGNARD, M. Hervé FORESTIER, M. Laurent GORYL.

M. Francis LATRONCHE donne procuration à M. Pascal CHAPON
M. André GUIGNARD donne procuration à Mme Geneviève LAVAUD-GAUDEMER
M. Hervé FORESTIER donne procuration à M. Dominique GRANGER
M. Laurent GORYL donne procuration à M. Mme Marcelle MEYZIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine PERRIER GAY



Le compte-rendu de la séance du 2 avril 2010 est approuvé.

Daniel BOISSERIE ouvre la séance en évoquant le décès de M. Marcel BONNAUD, maire du Chalard et Vice-Président de la Communauté de Communes, et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Il souhaite la bienvenue à M. Dominique REBEYROTTE, nouveau délégué titulaire désigné par le conseil municipal du Chalard et adresse ses félicitations à M. Bruno DELURET, élu récemment maire du Chalard.

Cette réunion est exceptionnelle en raison de l'acquisition du site de Chauffaille au ministère de la Défense. Les clés ne sont pas encore remises.

Ce matin, le Président de la Communauté de Communes, le maire de Coussac-Bonneval et deux militaires de l'armée de terre ainsi que quelques personnalités de Saint-Yrieix étaient présents à Chauffaille et ont visité une partie du site notamment le château et ses abords (maison du gardien, sellerie, un bâtiment avec écuries et une chapelle datant de 1847). Le site inclut également deux fermes avec des maisons d'habitation et deux étangs dont un asséché.

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ACQUISITION DU SITE DE CHAUFFAILLE – COMMUNE DE COUSSAC-BONNEVAL

Rapporteur : Guy FURELAU

Par délibération du 9 mars 2009, le Conseil de Communauté a sollicité la cession du domaine de Chauffaille à la Communauté de Communes et autorisé Monsieur le Président à mener toutes les négociations relatives à ce projet.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d'acquérir le site de Chauffaille au prix de 850 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'achat (établi par acte administratif) ainsi que de solliciter la remise immédiate et anticipée des lieux.

Il est précisé que des aides de l'Etat au titre du FRED (Fonds pour la reconversion de la défense) seront attribuées et que la Communauté de Communes répondra à l'appel à projet Pôle d'Excellence Rurale (2^{ème} génération) dans l'enjeu "accroître la capacité économique des territoires ruraux" et pourra bénéficier d'aides de l'Etat.

II – TOURISME ET CULTURE

SITE DE MARCOGNAC ET COLLEGALE DU MOUSTIER – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Par courrier du 2 avril 2010, Madame l'Architecte des Bâtiments de France a fait savoir que la DRAC du Limousin bénéficie exceptionnellement pour l'année 2010 d'une importante dotation pour travaux sur monuments historiques.

En conséquence, le Conseil de Communauté a décidé à l'unanimité de donner un accord à la réalisation de travaux de restauration de Marcognac et de réparation de la couverture de la Collégiale dont le montant estimatif sera établi par le S.T.A.P. (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) et de solliciter toutes les subventions pouvant s'y rapporter (Europe, Région, Département, Fondation du Patrimoine...).

III – AFFAIRES DIVERSES

1° / ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Bernard MADORE

- ☞ Avenant n°1 au marché pour la restauration des couvertures des bâtiments de l'ensemble rural de Marcognac
- ☞ Résiliation du bail à loyer entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et Monsieur et Madame LAHURE
- ☞ Convention de mise à disposition des courts de tennis et d'un club house

2° / DELIBERATION PRISE PAR LE BUREAU LE 18 FEVRIER 2010

Rapporteur : Francis DELORT

Conformément à l'article L 5211-10 du C.G.C.T., l'assemblée est informée de la décision prise par le Bureau lors de la réunion du 18 février 2010 :

- ☞ Echange de terrain à la rivière, commune de Saint-Eloy, avec Monsieur DUPUY

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 25.

~~~~~

#### **Informations**

Abattoir : l'étude se précise. Interrogation sur l'avenir de l'abattoir de Lubersac.

Projet autoroutier de Limoges - Gibraltar en passant par Périgueux et une liaison possible par l'A 20 à l'horizon 2020.

L'éventuelle adhésion des communes du Chalard et de Ladignac-le-long au PNR Périgord-Limousin.